

# APPEL A CANDIDATURE

\*

Résidence de territoire  
d'artiste-auteur photographe

Champsaur Valgaudemar

2019/2020

\*

« portraits, transmission et intergénérationnel »



PREFET  
DE LA REGION  
PROVENCE - ALPES  
CÔTE D'AZUR



association  
VIVIAN MAIER  
et le Champsaur



## CONTEXTE

**La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur (DRAC PACA) en partenariat avec la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar (Hautes – Alpes), l'association Vivian Maier et le Champsaur et Délégation académique à l'action artistique et culturelle souhaite proposer une résidence de territoire à un auteur-photographe.**

Conformément à la charte interministérielle du 11 mars 2010 sur la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes ainsi que la circulaire du Ministère de la Culture de janvier 2016 sur le soutien à des artistes dans le cadre de résidence, cette résidence, soumise à un appel à candidature, a pour objectif de soutenir la création et de porter un regard neuf sur le territoire du Champsaur Valgaudemar. Elle favorise l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants par la découverte d'un univers photographique et l'implication de tous dans un processus de création. Au sein de ce territoire administratif du Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux communes de Saint – Bonnet en Champsaur , Saint – Michel de Chaillol, Saint – Firmin, Poligny, Aubessagne.

L'artiste sélectionné sera accueilli en résidence dans le Champsaur Valgaudemar sur la période septembre 2019 à septembre 2020.

### **SPECIFICITE DU CHAMPSAUR VALGAUDEMAR**

Le territoire administratif du Champsaur Valgaudemar est situé dans le massif alpin, à la limite sud-ouest du Parc national des Écrins. 11043 habitants se répartissent sur 746 km<sup>2</sup>. C'est une vallée rurale avec une agriculture de montagne. L'économie est essentiellement basée sur le tourisme. L'offre culturelle locale est diversifiée et dynamique et s'adapte tout au long de l'année aux contraintes saisonnières de climat et de fréquentation. Le tissu associatif et un réseau culturel d'établissements proposent régulièrement des activités culturelles pour tous les publics.

En 2011, l'américain John Maloof se lance sur les traces de la photographe Vivian Maier, photographe d'origine champsaurine. Il donne à la commune de Saint – Julien en Champsaur une série de photographies. Cet événement éveille alors l'intérêt et la sensibilité des habitants du territoire à la photographie. Par extension, les origines et le parcours de cette artiste ravivent et remobilisent les connaissances sur l'histoire de l'émigration champsaurine du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle vers les États – Unis d'Amérique .

La transformation récente d'un écomusée à Pisançon en « Maison de la photographie Vivian Maier » est un acte politique fort et encourageant de la part des élus de la Communauté de communes. C'est aussi un soutien précieux pour les membres bénévoles de l'association et une ressource essentielle pour la mise en œuvre de cette résidence.

### **LA THEMATIQUE DE LA RESIDENCE**

En écho avec les photographies présentes dans le fonds photographique Vivian Maier, la thématique de la résidence retenue cette année est : « **Le portrait, transmission et intergénérationnel** »

## **RENCONTRES, MEDIATION ET ATELIERS DE PRATIQUE AVEC LES PUBLICS**

L'artiste sélectionné est invité à organiser des temps d'échanges, de transmission et des actions en lien avec sa pratique et sa démarche artistique. Le lien avec les publics peut prendre différentes formes : présentation de l'œuvre du photographe, temps d'échanges conviviaux avec les habitants, intervention dans les établissements scolaires, les EHPAD ou les associations locales, ateliers de pratique photographique, visites, randonnées photographiques, temps partagés de création, temps d'exposition commun, etc.

Le photographe interviendra notamment auprès des jeunes dans le cadre scolaire et extrascolaire ainsi qu'en direction de la population senior du territoire Champsaur Valgaudemar.

L'ensemble de la production artistique – fruit des ateliers de pratique avec les publics - pourra être valorisée lors d'une restitution publique à la Maison de la photographie de Pisançon.

De plus, dans le cadre de cette résidence et pour faciliter la rencontre avec l'artiste et son œuvre, une exposition personnelle pourra être envisagée à la Maison de la photographie de Pisançon à l'été 2020. Dans ce cas, un contrat spécifique sera conclu avec la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar .

## **L'ACCOMPAGNEMENT DE PROJET PAR L'ASSOCIATION VIVIAN MAIER ET SES PARTENAIRES**

Sur place, l'association Vivian Maier et le Champsaur, en collaboration avec la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar et la Direction départementale de l'Education Nationale 05, coordonne un réseau de personnes et de structures ressources (établissement scolaires, centres sociaux, associations locales, EHPAD, etc.) permettant au projet artistique de s'inscrire dans le contexte local. L'objectif étant de faciliter l'intégration de l'artiste, la diffusion et la réalisation des œuvres en fonction des besoins énoncés et des échanges avec l'artiste.

## **MISE EN OEUVRE DE LA RESIDENCE**

### **LE TERRITOIRE**

Au sein de ce territoire administratif du Champsaur Valgaudemar, une attention particulière sera portée aux communes de Saint – Bonnet en Champsaur, Saint – Michel de Chaillol, Saint – Firmin, Poligny, Aubessagne (ANNEXE 1)

### **DUREE DE LA RESIDENCE**

L'artiste est accueilli en résidence au minimum 5 semaines sur le territoire, entre septembre 2019 et septembre 2020, cette durée correspondant à :

- 21 jours minimum dédiés à la recherche et création artistique,
- Un cycle d'interventions de 50 h d'ateliers de pratique et de sensibilisation auprès des publics.

Un calendrier de présence sera établi avec les partenaires du projet.  
Des temps de rencontres et de repérages seront favorisés pour permettre une inscription du projet en cohérence avec les spécificités de vie du territoire et de ses habitants.  
Etapas prévisionnelles du projet :

1/ Repérages de fin septembre 2019 à fin octobre 2019

2/ Actions culturelles : de novembre 2019 à juin 2020

20h d'ateliers scolaires + 5h de médiation

20h d'ateliers en direction des publics de proximité en favorisant le lien intergénérationnel + 5h de médiation

Le temps de recherche et de création pourra avoir lieu sur toute la durée de la résidence selon les disponibilités de l'artistes

3/ Valorisation et finalisation

Restitution de l'action culturelle aura lieu en juin 2020 et possibilité d'exposition d e l'oeuvre existante du photographe la période estivale.

## **MOYENS MIS EN OEUVRE**

Volet résidence de création : allocation de résidence de 4.500 € TTC **répartie selon** :

- une rémunération de 2000 € TTC, et
- une bourse de production d'un montant maximum de 2500 € TTC.

Volet action culturelle :

- forfait de 3000 € TTC pour l'intervention de l'artiste auprès des publics (soit 60€ TTC / heure d'intervention )

Les frais d'hébergement seront pris en charge par l'association Vivian Maier et le Champsaur dans la limite d'une enveloppe de 1000 €. L'hébergement se situera à Saint – Michel de Chaillol au centre culturel du Fayore et chez l'habitant (gîtes).

Un forfait maximum de 1500 € est alloué pour les frais de voyage et déplacements locaux. Ce forfait permet de couvrir l'ensemble des frais de déplacement entre le domicile de l'artiste et le territoire de résidence ainsi que tous ceux réalisés en cours de projet sur le territoire de résidence.

**L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et être impérativement titulaire et détenteur d'un permis de conduire. Le véhicule ne sera pas fourni.**

Le matériel pédagogique nécessaire pour la réalisation des ateliers est pris en charge par les différents partenaires - établissements scolaires. L'artiste en concertation avec chacun des partenaires devra présenter les axes de projet.s pédagogique.s pour évaluer la faisabilité et la prise en charge de ces coûts.

## **LES RESSOURCES CULTURELLES DU TERRITOIRE**

Structurellement éloignée de la majeure partie des équipements culturels labellisés des Hautes Alpes, excepté le Festival de Chaillol, la communauté de Communes a la gestion des ressources culturelles suivantes (ANNEXE 3) :

Quatre établissements culturels :

- La Maison de la Photographie – Vivian Maier à Pisançon
- La Maison du Berger, Centre d'Interprétation des cultures pastorales alpines à Champoléon
- La Maison de la Botanique – Dominique Villars au Noyer
- Le Moulin de Villar Loubière dans le Valgaudemar

Deux établissements à vocation de diffusion de spectacle :

- La salle Saint-Louis (cinéma-théâtre) à Saint – Bonnet
- L'Eglise Saint-Michel (salle de concert) à Saint – Michel de Chaillol

L'artiste peut s'appuyer sur ces ressources et développer des partenariats étroits. L'association Vivian Maier et le Champsaur, en collaboration avec la communauté de Communes Champsaur Valgaudemar s'engage par ailleurs à faciliter les liens de l'artiste avec le tissu culturel associatif du territoire.

## **PILOTAGE DE LA RESIDENCE**

L'association Vivian Maier et le Champsaur en étroite relation avec la DRAC PACA ainsi que les services culturels de la Communauté de Communes Champsaur Valgaudemar et de Direction des services départementaux de l'Education Nationale assure la coordination générale du projet.

Ces différents partenaires forment un comité de pilotage chargé de construire le cahier des charges de la résidence. Ils constituent aussi un jury qui étudie les candidatures et sélectionne collégialement le photographe. Ce comité de pilotage assure enfin l'évaluation de la mise en œuvre de la résidence. Un bilan à mi-parcours, associant le photographe, aura lieu. Ce comité de pilotage est par ailleurs mobilisable à tout moment.

Des rencontres ont régulièrement lieu entre l'artiste, l'association et les partenaires des collectivités et de l'Education Nationale.

La DRAC peut favoriser les liens et les contacts avec les autres acteurs culturels du territoire des Hautes – Alpes.

## **CANDIDATURE**

L'appel à candidature est ouvert à tout artiste – auteur photographe francophone justifiant d'une activité professionnelle.

La sélection se fera par jury composé par les membres du comité de pilotage et d'experts du milieu de la photographie.

La sélection définitive sera communiquée après examen des dossiers et éventuel entretien téléphonique à partir du 30 juillet 2019.

## **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- Curriculum Vitae détaillant le parcours de l'artiste (formation, expositions, prix, bourse, etc.),
- Note d'intention décrivant la démarche globale envisagée dans le cadre de cette résidence (maximum une page A4)
- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatives de la démarche artistique (maximum 3 Mo),
- Un avis de situation SIRET de moins de 3 mois au nom de l'artiste

**Date limite réception des dossiers : 21 juillet 2019.**

### **Critères d'examen des dossiers**

La sélection se fera par jury composé par les membres du comité de pilotage et d'experts du milieu de la photographie à l'aune des éléments suivants:

- la qualité de la démarche artistique,
- la capacité de l'artiste de tisser des liens avec des publics divers ainsi que des passerelles entre les groupes et l'ensemble des habitants,
- l'implication de l'artiste sur le territoire et la prise en compte des spécificités de ce territoire dans la proposition.

### **Dépôt des dossiers de candidature**

Le dossier de candidature est à transmettre par courrier électronique aux adresses suivantes :

[05alainrobert@gmail.com](mailto:05alainrobert@gmail.com)

[noelle.delcroix@culture.gouv.fr](mailto:noelle.delcroix@culture.gouv.fr)

[f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr](mailto:f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr)

### **CADRE JURIDIQUE**

Une contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'association Vivian Maier et le Champsaur, porteur du projet de résidence et de l'artiste accueilli est signée avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres du photographe dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar qui a la gestion de la Maison de la Photographie de Pisançon .

### **CONTACTS**

**L'association Vivian Maier et le Champsaur :**

Alain ROBERT, responsable de projets : [05alainrobert@gmail.com](mailto:05alainrobert@gmail.com)

Marie Hugues, présidente de l'association : [marie.hugues2@wanadoo.fr](mailto:marie.hugues2@wanadoo.fr)

**La Communauté de communes du Champsaur Valgaudemar :**

Frédérique Ferraro, responsable du service culture et patrimoine : [f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr](mailto:f.ferraro@champsaur-valgaudemar.fr)

**L'Education Nationale :**

Daniel Gilbert, conseiller technique EAC 05 : [daniel.gilbert@ac-aix-marseille.fr](mailto:daniel.gilbert@ac-aix-marseille.fr)

Valérie Lauer, conseillère pédagogique arts visuels 05 : [valerie.lauer@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.lauer@ac-aix-marseille.fr)

**La Direction régionale des affaires culturelles Provence Alpes Côte d'Azur :**

Noëlle Delcroix, conseillère action culturelle et territoriale : [noelle.delcroix@culture.gouv.fr](mailto:noelle.delcroix@culture.gouv.fr)

**ANNEXES, à télécharger**

ANNEXE 1 : Carte touristique du Champsaur Valgaudemar

ANNEXE 2 : Informations sur l'association Vivian Maier et le Champsaur

ANNEXE 3 : Programmation culturelle de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar